



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 FÉVRIER 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	12/02/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	02
Dont Procuration :	03
Vote à l'unanimité	
Pour :	24
Contre :	00
Abstentions :	03

L'An Deux Mil Quatorze, le jeudi 19 février, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1<sup>ère</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 février 2015.

**PRESENTS :** Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) (Arrivée à 19h22.) - M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – M. HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(24)

**REPRESENTÉS :** M. NOEL Jean-Philippe (ayant donné procuration à Mr Louis LAROCHELLE) - Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Germaine HATILIP) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) (ayant donnée procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(3)

**ABSENTS :** M. JERSIER Claude - Mme MACHARES Chantal.....(2)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

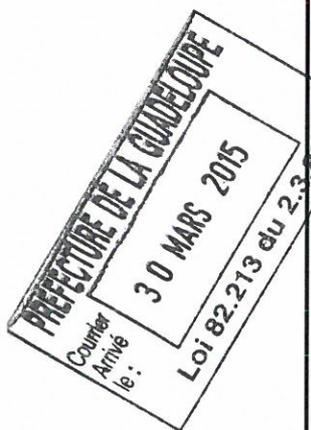
09

APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL C2DT

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le C2DT traduit les orientations stratégiques de la Région Guadeloupe et de la commune de Trois-Rivières pour le développement et l'aménagement durable du territoire communal ;
- Considérant que le montant global du Contrat de développement territorial de la commune de Trois-Rivières s'élève à 18 256 898 € et se décline en 3 axes clé :
 

Axe Aménagement et environnement	11 643 444 €
Axe Cohésion sociale	2 982 970 €
Axe Développement économique	3 530 484 €
➤ Aide Région sollicitée	5 864 000 €
➤ Commune et autres partenaires financiers:	12 392 898 €
- Considérant qu'au travers la mise en œuvre de ce dispositif qui se veut partenarial, le SAR 2011 reçoit sa principale mise en application opérationnelle qui s'inscrit dans un programme d'actions communales couvrant des champs d'intervention prioritaires ;



**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

D'approuver l'ensemble des dispositions contenues dans le Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT).

**Article 2**

D'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat de Développement Durable Territoriale annexé à la présente et la charge de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions et documents afférents à ce dispositif.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

**30 MARS 2015**

La publication et/ou la notification  
le

**30 MARS 2015**

